

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-105

Séance du 12 DECEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 05/12/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 05/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

Mme Sindy GONZALEZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du MAPA fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

Une procédure a été lancée pour le renouvellement du contrat de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Annonces sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 28 octobre 2022 et mise en ligne de la consultation sur la plateforme des marchés publics de l'Ain en date du 31/10/2022

Les entreprises candidates avaient jusqu'au 2 décembre 2022 à 17 heures pour répondre à notre demande.

Deux dossiers téléchargés. Une seule réponse : RPC

La CAO réunit le 12 décembre 2022 a proposé de retenir le choix de RPC

Contrat d'un an renouvelable 3 fois

Le prix du repas à 2,82 € HT

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis émis par la CAO

Le Conseil devra approuver le marché et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

L'offre est conforme en tous points aux exigences de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le MAPA et de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres.
- D'approuver les clauses des marchés à passer avec le prestataire cité ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents à l'exécution de ce marché
- D'autoriser le Maire à signer les avenants éventuels dans les limites définies par le code de la commande publique.

- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2023 et suivants
- Dit qu'un exemplaire du dossier sera transmis à la Préfecture de

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 001-210103479-20221212-2022105-DE

Ainsi fait et délibéré
le 12 décembre 2022
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric VALLOS



A large, stylized signature in black ink, overlapping the official seal of the commune.



La secrétaire de séance
Sindy GONZALEZ



A signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops.